

*Adaptation au changement climatique*

# **Outils et dispositifs d'accompagnement des acteurs régionaux**



21 mars 2025



#1

# Cadre régional de l'adaptation

# Les stratégies régionales en matière d'adaptation

Diagnostic des vulnérabilités de l'Île-de-France

Schéma directeur de la région  
SDRIF-E



Orientations réglementaires (*risques naturels, chaleur, ressource en eau, perméabilité des sols*)



Documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi)

Schéma régional climat air énergie  
(SRCAE)



TRACC +4°C  
Actions recommandées



PCAET, actions opérationnelles

Plan régional adaptation  
(PRACC)



Financements  
Etudes  
Accompagnement technique



Observatoire de l'adaptation

+ Plan des mobilités d'Île-de-France, Plan régional santé environnement 4

Gouvernance - Montée en compétences - Aménagement – chaleur, inondations et sécheresses – Santé – Eau – Transports - Entreprises – Agriculture – Forêts - Biodiversité et milieux naturels



#2

# Financements pour les projets d'adaptation

21/03/2025

# Dépôt d'un dossier – détails pratiques

- **Règlements d'intervention** : conditions d'éligibilité, types de projet et liste des pièces techniques et administratives
- **Cahier des charges** : attendus, préconisations techniques et ressources bibliographiques
- **Avant le dépôt** (facultatif): envoi par mail des éléments techniques pour obtenir un accompagnement
- **Dépôt en continu** sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr) (avant tout démarrage des études/travaux)  
MAIS 4 ou 5 commissions permanentes par an

# Financements de la Région Île-de-France



Créer et améliorer des espaces verts

Valoriser des bonnes pratiques de gestion écologique

Trame verte, restaurer des continuités écologiques terrestres

Plan Vert  
(IDF Nature)

Petits patrimoines naturels

Continuités écologiques

Îlots de fraîcheur

**Solutions vertes**

Renaturer et désimperméabiliser (cours d'écoles, espaces publics, toitures végétalisées)

Eau et milieux aquatiques

Renaturer des berges/milieux aquatiques, promotion de la ressource pluviale

Reconquête de la biodiversité

Préserver, restaurer, valoriser les espèces et les milieux naturels

1000 mares

Créer et restaurer des mares

# ❖ Dispositif « Création d'îlots de fraîcheur sur le territoire francilien »

**Objectif** : adapter les villes aux changements climatiques en privilégiant les Solutions Fondées sur la Nature et en améliorant la qualité de vie des Franciliens, par des projets de :

- **Création d'îlots de fraîcheur** : désimperméabilisation, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales et mise de place de revêtements perméables et durables (**cours d'école, parvis communaux, places publiques, etc.**)
- **Création de toitures végétalisées intensives et semi-intensives sur bâti existant** (hauteur de substrat supérieure à 15 cm)

**Bénéficiaires** : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche, TPE et PME

## Modalités de soutien financier (investissement) :

|                       | Création d'îlots de fraîcheur                                                                      | Création de toitures végétalisées |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Taux d'intervention   | 50% max des dépenses éligibles<br>60% pour zone à effet d'îlot de chaleur moyen à très fort        | 50% max des dépenses éligibles    |
| Plafond de subvention | 250 000 € pour les projets opérationnels<br>30 000 € pour les projets d'études pré-opérationnelles |                                   |



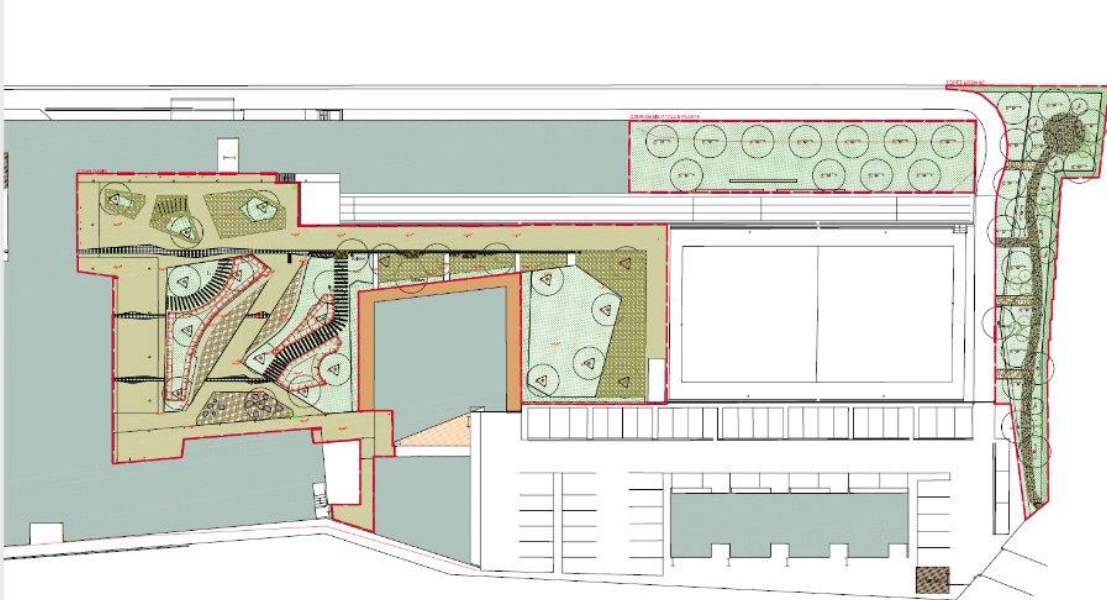
## Déploiement

- À savoir : des financements de l'AESN peuvent compléter
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)
- [Page web](#)

# Îlots de fraîcheur : exemple de projet soutenu



- Projet : Création d'une cour oasis au collège Joliot Curie de Stains (93)
- Porteur de projet : Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- Subvention : 128 628 € pour un budget global de 331 502 €
- Aménagements : désimperméabilisation de 1 290 m<sup>2</sup> (soit 60 %), plantation de 53 arbres et de 157 ml d'arbustes, mise en place d'un récupérateur d'eau pluviale de 5m<sup>3</sup> et de revêtements perméables (copeaux de bois, pavés végétalisés)



# ❖ Stratégie régionale en faveur de l’eau et des milieux aquatiques et humides

**Objectif** : améliorer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides et réduire les pollutions et les risques grâce à des projets de :

- ➔ Renaturation des berges et milieux aquatiques
- ➔ Maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols, modelé de terrains et végétalisation associée, usage mixte d’espaces
- ➔ Promotion de la ressource pluviale (récupération pour arrosage des espaces verts)
- ➔ Animation de démarches territoriales avec les Contrats Trame Verte et Bleue (CTVB)

**Bénéficiaires** : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d’enseignement et organismes de recherche

## Modalités de soutien financier :

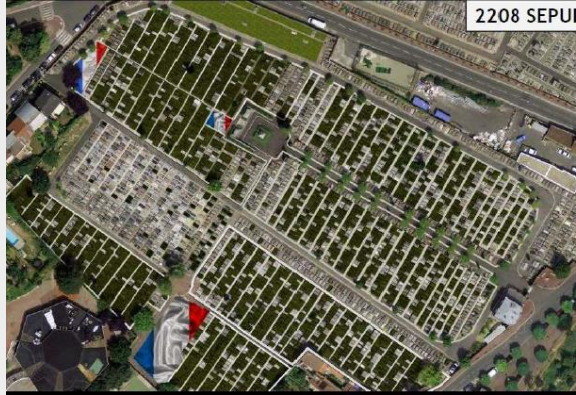
|                       | Investissement                                                                           | Fonctionnement                                               |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Taux d'intervention   | 50% max des dépenses éligibles                                                           | 50% max des dépenses éligibles pour l'animation territoriale |
| Plafond de subvention | - Cas général : 400 000€<br>- 100 000€ pour les projets d'usage de la ressource pluviale | 40 000€                                                      |



## Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme en ligne régionale ([mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr))
- [Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr](mailto:Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr)
- CTVB prioritaires
- À savoir : des financements de l’AESN peuvent compléter
- [Page web](#)

# Stratégie eau : exemple de projet soutenu



© Ville de Suresnes



- Projet : Végétalisation du cimetière Voltaire
  - Porteur de projet : Suresnes (92)
  - Subvention Région : 35 892 €
  - Cofinancement : AESN et MGP
  - Aménagements : dépose des allées bétonnées et enherbement avec tapis de sedum (920 m<sup>2</sup>), secteurs de prairies fleuries (847 m<sup>2</sup>), plantations de 11 arbres et test d'evergreen.
- ➔ Un projet ambitieux en matière de gestion des EP : 40m<sup>3</sup> de ruissellement évité par an, gestion à ciel ouvert sur 3 651 m<sup>2</sup>.

# ❖ Dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France »

**Objectif** : soutenir tous les projets contribuant à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité sauvage, notamment :

- les actions concrètes en faveur de la préservation des écosystèmes et des espèces : restauration de **continuités écologiques**, déclinaison **trame verte/noire/blanche/brune**, préservation des milieux naturels et espèces, plantation et végétalisation;
- la création de mares, l'implantation de haies, la création d'habitats favorables à la biodiversité, la restauration de zones humides;
- l'acquisition des connaissances, études et inventaires (atlas de la biodiversité);
- la sensibilisation, l'animation, la formation aux enjeux de biodiversité.

**Bénéficiaires** : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche



## **Modalités de soutien financier :**

|                       | Investissement                                                                                                  | Fonctionnement                 |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Taux d'intervention   | 70% max des dépenses éligibles                                                                                  | 50% max des dépenses éligibles |
| Plafond de subvention | 200 000€ pour tous les projets<br>500 000€ pour les projets de restauration des continuités écologiques du SRCE | 20 000€                        |

## **Déploiement**

- Dépôt continu sur la plateforme régionale
- Accompagnement technique par les services régionaux et l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)
- [Page web](#)

# ❖ AMI « Restauration de continuités écologiques terrestres »

## Objectifs :

- Identification des sites à enjeux pour la trame verte et mobilisation des acteurs du territoire
- Accompagnement technique pour le montage des projets de restauration des continuités écologiques terrestres
- Accompagnement financier pour mise en œuvre des travaux

**Accompagnement technique par le consortium de partenaires** : Région Île-de-France, Institut Paris Région (ARB et Département Environnement urbain et rural), DRIEAT, direction territoriale Île-de-France de l'OFB, AEV/IDF-Nature

**Bénéficiaires** : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

## **Modalités de soutien financier (investissement) :**

|                       |                                |
|-----------------------|--------------------------------|
| Taux d'intervention   | 70% max des dépenses éligibles |
| Plafond de subvention | 500 000€                       |



© Coteaux de la Seine, ARB IDF

## **Déploiement**

- Dépôt continu sur la plateforme régionale
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)
- [Page web](#)

## ❖ Dispositif « 1000 mares en Île-de-France »

**Objectifs:** Ce dispositif vise à accompagner les **projets de création et restauration de petites zones humides sur tout le territoire Francilien**. Il poursuit l'objectif de préserver la biodiversité, de restaurer les zones humides ainsi que la trame verte et bleue. Type de projet :

- Actions de **création de mares**
- Actions de **restauration de mares**
- Études pré-opérationnelles associées aux travaux de création et restauration

**Bénéficiaires** : Collectivités territoriales et leurs groupements ; Associations.

L'éligibilité technique des projets est conditionnée au **respect des préconisations techniques de la Société Nationale de Protection de la Nature** sur la [création](#) et la [restauration](#).

**Modalités de soutien financier (investissement) :**

|                       | Création de mare               | Restauration de mare |
|-----------------------|--------------------------------|----------------------|
| Taux d'intervention   | 80% max des dépenses éligibles |                      |
| Plafond de subvention | 5 000€ / mare                  | 2 500€ / mare        |



### **Déploiement**

- Dépôt sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)
- [Page web](#)

# ❖ Dispositif « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »

**Objectifs:** Identifier/valoriser le petit patrimoine naturel francilien et préserver/renforcer la biodiversité "ordinaire" en proposant une labellisation régionale aux espaces suivants :

- ➔ Végétalisés en pleine terre, sur dalle ou toiture (épaisseur min. de substrat de 15 cm)
- ➔ De surface comprise entre 50 et 20 000 m<sup>2</sup>
- ➔ Non bénéficiaires d'une protection réglementaire en lien avec la biodiversité

**Bénéficiaires** : Tout propriétaire foncier public ou privé, ou locataire, sous réserve de la cosignature des engagements par le propriétaire.

## **Modalités de soutien (non financier) :**

- Signature d'une charte de bonnes pratiques
- **Labellisation de l'espace et remise d'un « kit biodiversité »**
- Accompagnement des lauréats pour la réalisation de leurs projets

## **Déploiement**

- 1 session par an
- Dépôt sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)
- Cérémonie des lauréats avec remise des kits en fin d'année
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)
- [Page web](#)



# ❖ Dispositif Plan vert « La nature partout et pour tous »

**Objectif** : réduire la carence\* en espaces verts ouverts au public en Île-de-France grâce au soutien financier de projets de :

- ➔ Création (ou extension) et ouverture au public d'espaces verts et de nature ;
- ➔ Amélioration de la qualité et de l'accessibilité d'espaces verts et de nature existants et ouverts au public (requalification).

**Bénéficiaires** : Collectivités et groupements, associations, SPL (sociétés publiques locales), bailleurs sociaux, hôpitaux.

## Déploiement

- Pilotage et accompagnement technique des maîtres d'ouvrage par Ile-de-France Nature (anciennement AEV)
- Contact : [planvert@iledefrance-nature.fr](mailto:planvert@iledefrance-nature.fr)
- Infos et boîte à outils : [page web](#)



## Modalités de soutien financier (investissement) :

| Niveau de carence en espaces verts                | Commune très carencée |                | Commune Carencée    |                | Commune non carencée |                |
|---------------------------------------------------|-----------------------|----------------|---------------------|----------------|----------------------|----------------|
|                                                   | taux d'aide maximum   | Plafond d'aide | taux d'aide maximum | Plafond d'aide | taux d'aide maximum  | Plafond d'aide |
| dépenses éligibles                                |                       |                |                     |                |                      |                |
| Acquisitions foncières                            | 50%                   |                | 0%                  |                | 0%                   |                |
| Études et travaux d'aménagement (création)        | 60%                   | 1 000 000 €    | 50%                 | 500 000 €      | 40%                  | 500 000 €      |
| Études et travaux d'aménagement (requalification) | 60%                   | 250 000 €      | 50%                 | 250 000 €      | 40%                  | 250 000 €      |

\*Communes très carencées / carencées / non carencées – carence établie par l'Institut Paris Région ([carte interactive](#)).

# Plan Vert : exemple de projet soutenu



© Ville d'Epinay-sur-Seine

- Projet : parc d'Epinay-sur-Seine (93)
- Porteur de projet : Plaine Commune
- Subvention : 315 675 € - sur 1 374 996 €
- Cofinancement : MGP (FIM)
- Aménagements : création d'1,5 ha d'espaces verts sur friche communale divisés en plusieurs zones avec différents niveaux d'accessibilité dont des espaces fermés dédiés au développement de la faune et de la flore

# Financements de la Région Île-de-France



Installer des bornes-fontaines

Fontaines

Budget  
participatif  
écologique

Solutions  
bleues et  
grises

Récupération  
des eaux  
pluviales

Sur bâtiment public pour  
arrosage d'espaces verts

Projets  
environnementaux  
locaux

Rénovation  
de  
bâtiments  
publics

Isolation, ventilation,  
menuiseries...

# ❖ Dispositif « Installation de bornes-fontaines dans l'espace public »

**Objectifs:** Assurer la satiété hydrique des Franciliens en période de canicule et/ou vague de chaleur (action 1,1 du PRACC)

- Equipements éligibles : Bornes-fontaines, fontaines murales, fontaines à brumisation, fontaines avec système connecté pour l'arrêt à distance de l'alimentation en eau ou de la brumisation
- Dépenses éligibles : achat et installation, raccordement de la fontaine aux réseaux d'eau et d'évacuation des eaux usées, travaux de terrassement
- Sont à privilégier les projets prévoyant l'installation de plusieurs bornes-fontaines

**Bénéficiaires** : Les collectivités territoriales et leurs groupements exclusivement

## **Modalités de soutien financier (investissement) :**

|                                            |                                |
|--------------------------------------------|--------------------------------|
| Taux d'intervention                        | 50% max des dépenses éligibles |
| Plafond de subvention (par borne-fontaine) | 8 000€                         |



## **Déploiement**

- Dépôt permanent sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)
- [Page web](#)

# Installation de fontaines : exemple de projet soutenu

- Projet : Installation de bornes-fontaines sur les rives du canal de l'Ourcq
- Porteur de projet : Commune d'Aulnay-sous-Bois (93)
- Subvention : 16 000 € pour un budget global de 37 790 €
- Aménagements : Mettre à disposition du public des bornes-fontaines permettant l'hydratation et le remplissage de gourdes. Mât brumisateurs rafraichissant. Ombrière pour créer un espace ombragé.

# ❖ Dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments publics »

**Objectifs :** soutenir les opérations de rénovation énergétique du patrimoine bâti public

- **Etudes** : Accompagnement de plans stratégiques patrimoniaux portant sur le diagnostic d'un ensemble de bâtiments du patrimoine de la collectivité, afin d'établir un plan pluriannuel d'investissement.
- **Travaux** : Rénovation des bâtiments tertiaires publics apportant un gain énergétique minimal de 30% attesté par une étude thermique précisant les consommations énergétiques (en énergie primaire et finale) et les émissions de gaz à effet de serre, avant et après travaux.

**Bénéficiaires** : Collectivités franciliennes de moins de 20 000 habitants.

**Modalités de soutien financier (Investissement) :**

|                       | Etudes                         | Travaux                        |
|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Taux d'intervention   | 70% max des dépenses éligibles | 50% max des dépenses éligibles |
| Plafond de subvention | 50 000 €                       | 450 000 € par projet           |

## **Déploiement**

- [aap-batiments-durables@iledefrance.fr](mailto:aap-batiments-durables@iledefrance.fr)
- [Page web](#)

# Rénovation énergétique de bâtiments publics

## Exemples de projets soutenus



- Projet : Groupe scolaire Jacques-Prévert à Mours (95)
- Porteur de projet : Commune de Mours (95)
- Subvention Région : 300 000 €
- Aménagement : Installation de structures à ossature bois, isolation complète du bâtiment, rénovation des menuiseries et installations de système de ventilation performants. Recours à la géothermie et au photovoltaïque.

# ❖ Promotion de la ressource pluviale : récupération pour arrosage des espaces verts

**Objectif** : promouvoir l'utilisation d'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts et jardins

**Dépenses éligibles :**

- ➔ Travaux d'aménagements permettant la récupération d'eau de pluie sur bâtiments publics aux fins d'arrosage d'espaces verts ou jardins
- ➔ Travaux associés aux fins d'arrosage d'espaces verts ou jardins à partir de l'eau de pluie récupérée
- ➔ Sont notamment exclus les équipements de relevage et réservoirs associés ; seuls sont éligibles les dispositifs gravitaires

**Bénéficiaires** : Collectivités, associations, établissements publics et tout acteur assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée des précédents.

**Critères d'éligibilité :**

- ➔ Conformité avec la réglementation sur les espaces publics sans produits phytosanitaires
- ➔ Préciser les m² et le type de surface collectée (toitures,...) ; donner le volume attendu d'économie annuelle de consommation d'eau potable et/ ou d'eau pluviale soustraites aux égouts

**Modalités du soutien financier (investissement) :**

|                       |                                                             |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------|
| Taux d'intervention   | 50% max des dépenses éligibles                              |
| Plafond de subvention | 100 000 € pour les projets d'usage de la ressource pluviale |

**Déploiement**

- [Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr](mailto:Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr)
- À savoir : des financements de l'AESN peuvent compléter
- [Page Web](#)

# Récupération d'eau pluviale pour arrosage des espaces verts : exemple de projet soutenu

- Projet : Récupération d'eau de pluie pour arrosage des espaces verts à Montgé-en-Goëlle (2023)
- Porteur de projet : Commune de Montgé-en-Goëlle (77)
- Subvention : 1 758 € pour un budget global de 3 516 €
- Aménagements : Jardin public planté d'une cinquantaine de pommiers d'essences locales. Bâtiment scolaire à proximité avec 250 m<sup>2</sup> de toiture. Recueil de 160 m<sup>3</sup> par an au moyen 3 cuves de 2 m<sup>3</sup> chacune qui lui sont adossées en pied de mur sur une semelle béton. Avec la limitation de l'arrosage engendrée, économie de 48 m<sup>3</sup> d'eau potable par an.

# ❖ Budget participatif écologique

**Objectif** : offrir aux Franciliens la possibilité d’être acteurs en proposant des projets d’investissement et de faire part de leurs préférences quant aux projets qu’ils souhaitent voir se concrétiser, dans le cadre de 6 domaines majeurs de l’environnement du quotidien :

- ➔ Les espaces verts et la biodiversité
- ➔ Les vélos et les mobilités propres du quotidien
- ➔ L'alimentation
- ➔ La propreté, la prévention et la gestion des déchets et l’économie circulaire
- ➔ Les énergies renouvelables et l’efficacité énergétique
- ➔ La santé environnementale

**Bénéficiaires** : Toutes les personnalités morales sises en Île-de-France hormis les entreprises (associations, collectivités, etc.) sont éligibles



© Région Île-de-France

## Modalités de soutien financier :

|                       | Investissement                                                                                                                                                           |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plafond de subvention | Entre 1000 et 10 000 €, pouvant aller jusqu’à 100% des dépenses selon des barèmes de subvention préétablis et dans le respect des plafonds légaux européens et nationaux |

## Déploiement

- Session 7 clôturée
- Etapes : Dépôt des projets / Commission d’admissibilité / Vote des Franciliens / Attribution de la subvention aux lauréats
- [budgetparticipatif@iledefrance.fr](mailto:budgetparticipatif@iledefrance.fr)
- [Page web](#)
- [Cartographie des lauréats](#)

# Budget participatif écologique : exemples de projets soutenus



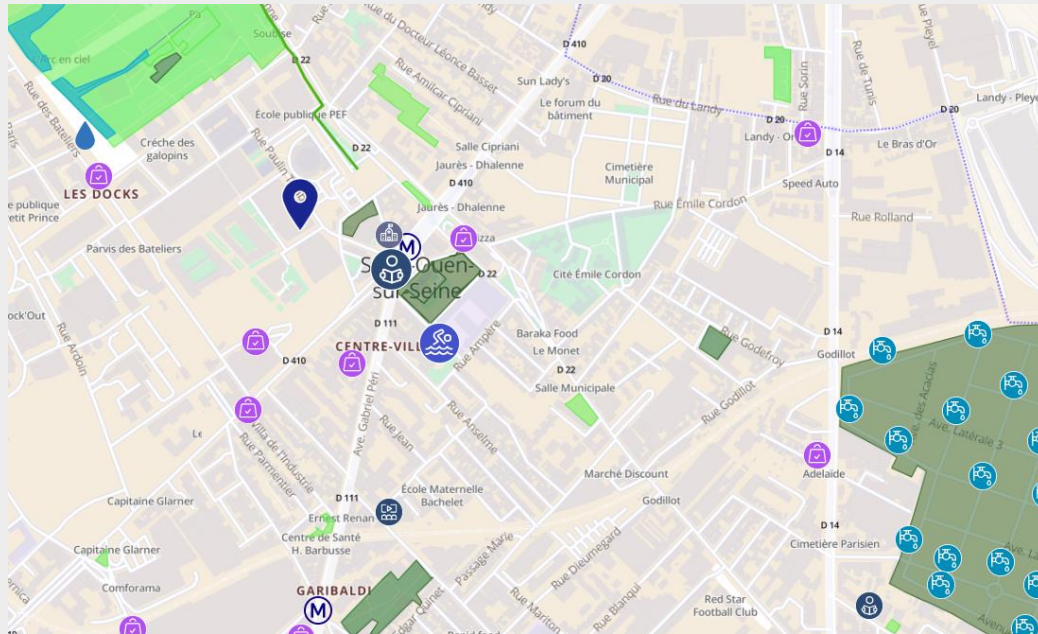
- Projet : Installation d'une pergola et de végétaux grimpants dans le cimetière
- Porteur de projet : Andrésy (95)
- Subvention Région : 10 000 €

- Projet : Pose de films anti-chaueur dans les écoles
- Porteur de projet : Nemours (77)
- Subvention Région : 4 000 €

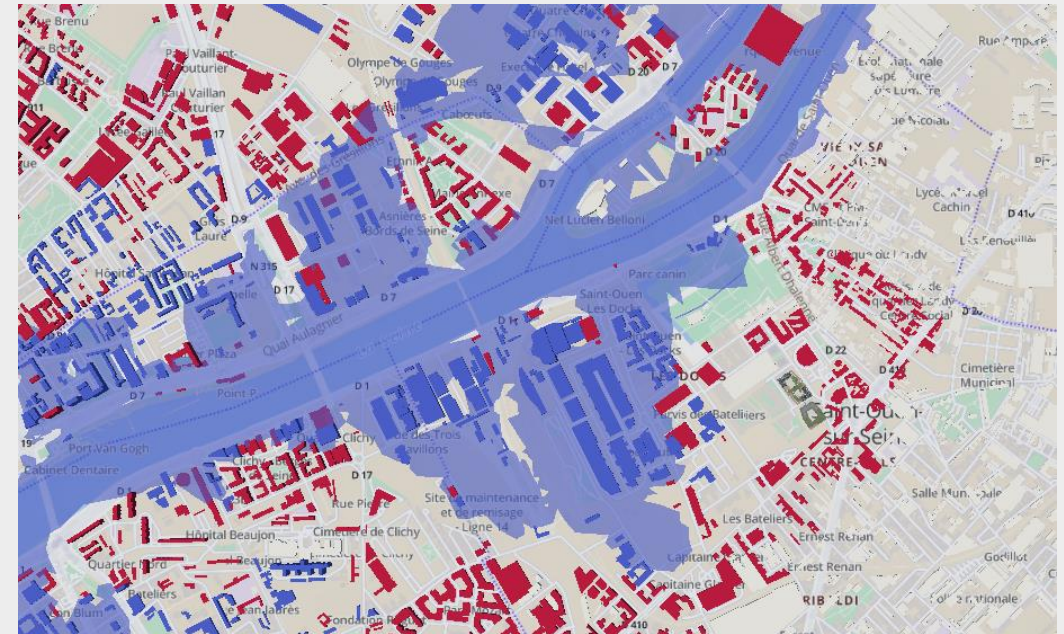


© Région Île-de-France

# Île-de-France de demain



Chaleur : les abris climatiques



Le phénomène d'inondation

# Contacts et Ressources

## ■ Contacts :

- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr) → Dispositifs Reconquête de la Biodiversité, Îlots de fraîcheur, AMI continuités écologiques, Petits patrimoines naturels et Installation de bornes-fontaines
- [eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr](mailto:eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr) → Dispositif Eau, milieux aquatiques et humides
- [planvert@iledefrance-nature.fr](mailto:planvert@iledefrance-nature.fr) → Dispositif plan Vert
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr) → Installation de fontaines dans l'espace public
- [eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr](mailto:eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr) → Récupération d'eau pluviale pour arrosage d'espaces verts
- [budgetparticipatif@iledefrance.fr](mailto:budgetparticipatif@iledefrance.fr) → Budget Participatif Ecologique
- [aap-batiments-durables@iledefrance.fr](mailto:aap-batiments-durables@iledefrance.fr) → Rénovation énergétique de bâtiments publics

➔ **Dépôt des candidatures sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)**

## ■ Ressources :

- Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique PRACC : ([lien](#))
- SDRIF-E ([lien](#))

Conseil régional d'Île-de-France  
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen  
Tél. : +33 1 53 85 53 85



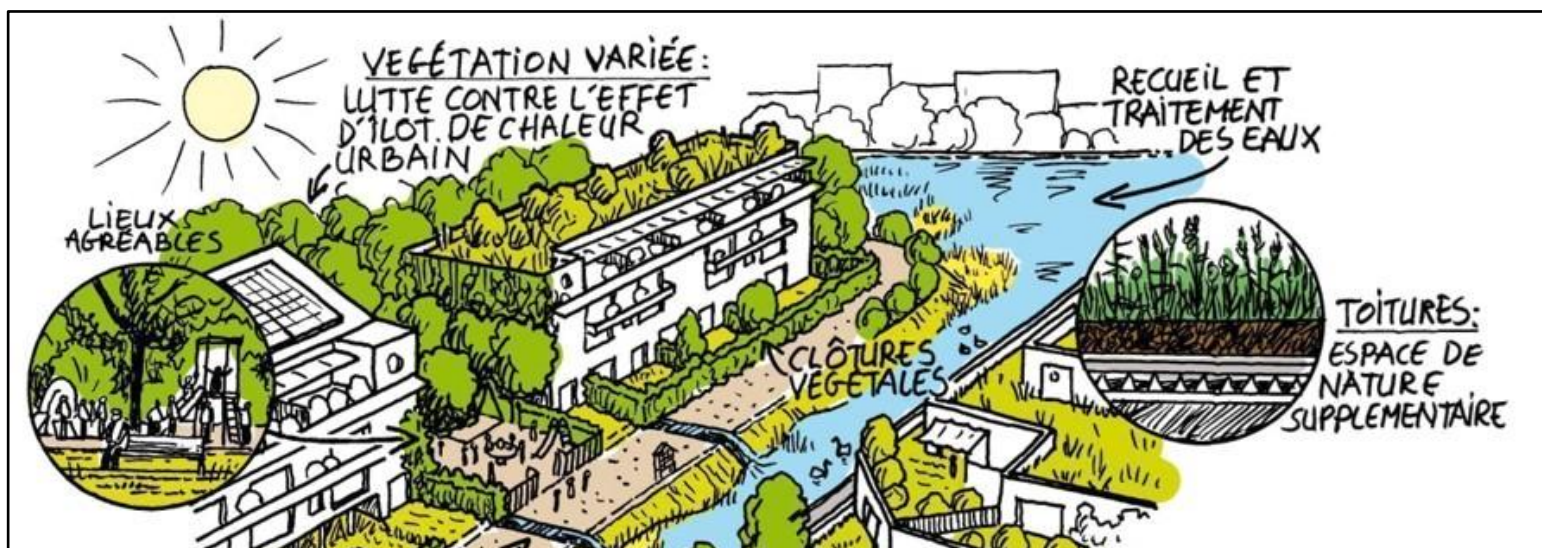
#3

# Accompagnement des démarches d'adaptation

21/03/2025

# WEBINAIRE TEDDIF – ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

21 mars 2025



# Concept de l'adaptation

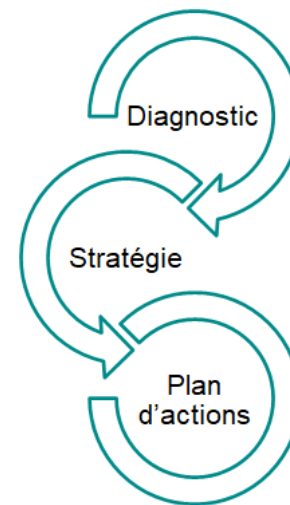
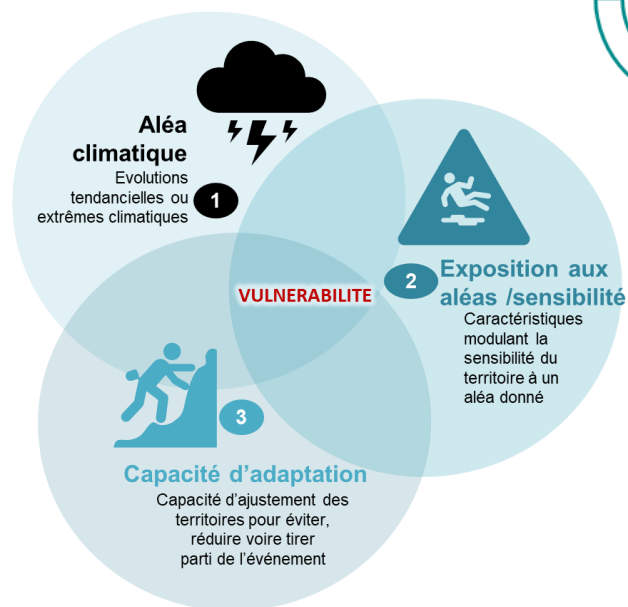
- « **L'adaptation** : démarche d'ajustement au **climat actuel ou attendu**, ainsi qu'à ses conséquences. Pour les systèmes humains, il s'agit d'atténuer les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences. »

- Comprendre les vulnérabilités de son territoire

## Le concept de vulnérabilité

**Degré de fragilité** d'un territoire (ou d'un système humain et/ou naturel) ou sa **propension à être affecté de manière négative par les changements climatiques** qui découle de l'analyse croisée :

- **De son exposition**
- **De sa sensibilité**
- **Des politiques publiques** pour pondérer ce niveau de fragilité



- Associer les acteurs territoriaux pour une vision partagée des enjeux, des trajectoires de réchauffement à considérer et des solutions à déployer



# Observatoire de l'adaptation au changement climatique

- **Genèse du projet**

- Issu d'une action du **PRACC** : étude de préfiguration de l'observatoire francilien de l'adaptation au changement climatique menée
- Demain, confirmé dans le cadre de la révision du **SRCAE**

- **Objectifs**

- **Constituer un point d'entrée unique et faciliter l'accès aux ressources « incontournables »** produites par L'Institut, les partenaires et acteurs franciliens de l'adaptation au changement climatique
- Apporter de la lisibilité sur l'offre existante et disponible en Île-de-France en proposant une **cartographie des acteurs de l'adaptation** :
  - de la fourniture de la donnée à la production d'études,
  - de la sensibilisation / formation à l'accompagnement,...
- Œuvrer pour **une vision commune et partagée des enjeux d'adaptation** et des solutions associées sur le territoire francilien
- **Couvrir les différentes composantes de l'adaptation** : de l'aléa à la capacité à faire face
- Être en complémentarité avec le centre national de ressources, le CRACC, et travaux portés à l'échelle nationale

- **Mode opératoire**

- Recensement des ressources mobilisables (données, cartographies, études....)
- Premiers travaux exploratoires sur l'ergonomie et le système de recherches du portail hébergeant l'observatoire
- Organiser des travaux partenariaux avec les acteurs clés pour concrétiser la mise en place de l'observatoire et **son fonctionnement dans la durée** (gouvernance, partenaires, financement, utilisateurs...)

# Observatoire de l'adaptation au changement climatique

> Exemple possible d'organisation du portail, ne valant pas validation



3 entrées  
de filtres

Mise en récit

Aléas climatiques et effets  
associés

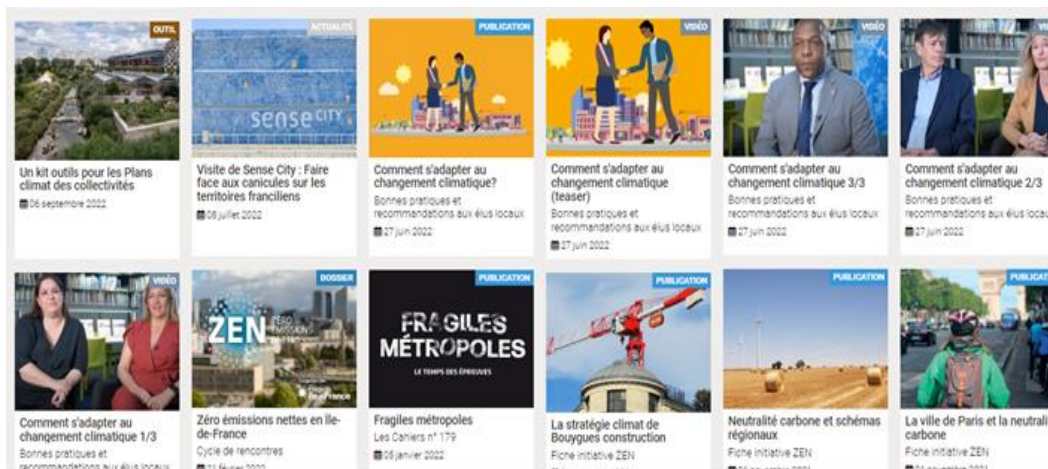
Domaines d'intervention

Ressources incontournables



Bandeau  
indépendant  
du système  
de recherche

- Présentation
- Ressources & Données
- Des stratégies
- Des acteurs clés et réseaux en Île-de-France à mobiliser
- Des événements / formations...



Résultats  
dans la  
matrice sous  
forme de  
vignettes

(Vignettes à titre d'illustration)

# Observatoire de l'adaptation au changement climatique

## > Organisation des moyens

- **L'adaptation, l'un des douze travaux stratégiques de L'Institut Paris Region et une « cellule » transversale mobilisée (Deur, ARB, AREC, ORS...)**
- **Un projet soutenu par l'Union européenne**
  - L'Île-de-France, l'une des 40 Régions et territoires sélectionnés par la communauté européenne d'innovation pour le climat **Climate KIC** pour mettre en œuvre le projet SPARE (Strengthening and Monitoring Pathway to REsilience in Île-de-France).
  - Financement issu du programme **Pathway2Resilience**, pour l'adaptation au changement climatique
  - **Financement de moyens humains sur 15 mois (2024 – 2026)**
    - 1 ETP hébergé à la Région Île-de-France
    - 1 ETP hébergé à L'Institut Paris Region pour travailler sur le **volet spécifique des données pour observer l'adaptation**